



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 33/2016
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit pour financier l'organisation de
mandats d'étude parallèles pour le réaménagement de la
place du Marché**

Séance de la commission

Date	Jeudi 13 octobre 2016, à 18h00
Lieu	Hôtel de Ville, salle n°6

TABLE DES MATIERES

1	OBJET DU PREAVIS	4
2	CONTEXTE ET ENJEUX	4
	2.1 Contexte général	4
	2.2 Rappel historique	5
	2.3 Les différentes fonctions.....	5
	2.4 Historique des projets précédents	6
	2.5 Accessibilité à la place du Marché (cf. annexe 3)	9
	2.6 Réaménagement léger de la place du Marché et mesures de circulation	10
3	DES ENJEUX EN TERMES D'ESPACE PUBLIC ET DE MOBILITÉ	10
4	MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ (MEP)	11
	4.1 Choix de la démarche.....	11
	4.2 Périmètre.....	11
	4.3 Démarche générale de travail (cf. annexe 4)	11
	4.4 Une démarche participative	12
	4.5 Acteurs	12
	4.6 Déroulement.....	14
5	CALENDRIER DE REALISATION.....	14
6	ASPECTS FINANCIERS.....	15
	6.1 Plan des investissements	15
	6.2 Financement	15
	6.3 Amortissement	15
7	CONCLUSION	15

ABREVIATIONS

AMO :		assistance à maîtrise d'ouvrage
CAT :		commission d'aménagement du territoire
GT :		groupe de travail
MEP :		mandats d'étude parallèles
PDCom :		plan directeur communal
PMU :		plan de mobilité et d'urbanisme
RC :		route cantonale
SIA :		société suisse des ingénieurs et architectes
SIC :		société Industrielle et Commerciale
TIM :		transport individuel motorisé

Vevey, le 22 septembre 2016

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

1 OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de Fr. 441'000.— TTC destinée à financer l'organisation de mandats d'étude parallèles pour le réaménagement de la place du Marché.

L'objectif de cette démarche est de sélectionner un bureau d'architecture et de paysage pour ensuite le mandater pour la réalisation de l'avant-projet d'aménagement de la place, puis sa réalisation. Ces éléments feront l'objet de demandes de crédits ultérieures.

2 CONTEXTE ET ENJEUX

2.1 Contexte général

De par sa situation au bord du lac et au cœur de la ville et de par ses dimensions, la place du Marché est emblématique pour Vevey.

Cependant, malgré sa forte valeur symbolique, elle souffre à l'heure actuelle d'une vocation essentiellement dédiée au stationnement qui ne correspond pas aux potentiels qu'elle pourrait offrir en termes d'attractivité, d'agrément, de lieux de sociabilité et d'embellissement.

Elle a fait l'objet depuis plusieurs années de différents projets de réaménagement, qui n'ont pu se concrétiser faute de recueillir un consensus auprès du Conseil communal et de la population. Aujourd'hui, plusieurs facteurs sont favorables à la relance des réflexions sur cette place.

Il y a tout d'abord, la prochaine Fête des Vignerons qui aura lieu en 2019 et qui mobilisera l'entier de la place pendant près de 8 mois. Elle offre l'opportunité d'envisager un réaménagement de place à la suite de l'événement, profitant notamment des habitudes de stationnement modifiées. Ensuite, la réduction du nombre de places de stationnement sur la place ne peut être envisagée qu'à travers une réflexion plus large à l'échelle du centre-ville.

Cette réflexion a été entamée avec le plan de mobilité et d'urbanisme intégré (PMU) de 2011 dont les conclusions ont été affinées lors de l'élaboration du cahier des charges du concours de réaménagement de la place de la Gare. Elles devront être approfondies et validées par une étude spécifique sur le stationnement, mais ont permis à ce stade de stabiliser les grands principes de réorganisation de l'accessibilité au centre-ville dans lequel le réaménagement de la place du Marché prend place (cf. annexe 1 pour l'agencement des procédures dans le temps).

2.2 Rappel historique

L'étude historique sur la place du Marché de Vevey (Dupont Patricia et Frey Sabine, 1989) ainsi que les ouvrages consacrés à l'histoire de Vevey nous dressent les différentes fonctions de la place comme étant des **fonctions d'échange, de spectacles et utilitaire**.

Le Vevey du Moyen-Âge n'était pas à proprement parler une ville, mais plutôt une agglomération de bourgs séparés les uns des autres par des murailles et des fossés.

Le marché fut transféré hors des murs après la création du bourg du Sauveur. Aucune datation précise n'a pu être établie concernant cet important transfert. La proximité du lac, le rivage qui à cet endroit présentait un bord permettant un débarquement des marchandises aisé et la facilité d'accès des autres bourgades de l'ouest et du nord, favorisèrent le développement rapide de la nouvelle place de Marché, occasionnant un accroissement substantiel des revenus de la maison d'Oron.

Un marché se tenait d'ordinaire à l'intérieur de l'enceinte ; c'était le cœur de la cité. En déplaçant à Vevey le marché hors des murs, on plaçait en quelque sorte le cœur de la ville au bord du lac.

Sensiblement plus vaste au Moyen-Âge qu'aujourd'hui, la place du Marché s'étendait du lac jusqu'à la rue du Simplon actuelle. A l'est, les fortifications la bordaient et, sur le côté occidental, les dernières maisons du Bourg aux Favres (côté ouest de la rue Lausanne). La partie nord s'appelait "place du Mauconseil" (mauvais conseil) ; le milieu portait le nom de "tect" et le bas, à un niveau sensiblement inférieur, était désigné comme "Entre les deux Publoz", sans doute à cause des peupliers qui s'y trouvaient autrefois. Un ruisseau, bordé de noyers, traversait la place. Vers 1756, on le recouvrit de dalles. En 1626 seulement, on commença à construire des maisons sur la place du Mauconseil. La première fut celle occupée maintenant par le café de la Clef.

C'est à partir de 1745 que la place du Marché prit petit-à-petit l'aspect que nous lui connaissons : on nivela le "tect" et le sol descendit ainsi en pente douce jusqu'au lac. Vers la fin du 18^e siècle et jusqu'au début du 19^e siècle, les Veveysans démolirent les murs d'enceinte.

Ainsi, au 19^e siècle enfin, la place du Marché peut être considérée comme le centre de la ville : les nouveaux quartiers industriels se sont bâtis à l'ouest, les bords du lac ont été aménagés de parcs et de jardins abritant de belles demeures. La place du Marché se présente dès lors comme le point de convergence entre la vieille ville et la ville nouvelle, entre la zone marchande et artisanale et la zone industrielle et ouvrière.

2.3 Les différentes fonctions

La fonction d'échange

Au départ, la nouvelle place du Marché remplit exactement le même rôle que les autres places de Vevey où se tenaient des marchés. Elle est la place où se font les principaux échanges de marchandises. Dès le 14^e siècle, vont en outre s'y tenir des foires régionales importantes qui permettent à la ville de vivre une extension commerciale très importante.

La fonction de spectacle

La Fête des Vignerons fait en 1797 sa révolution. On dresse une estrade de 2'000 chaises sur la place du Marché où l'on fait entrer et stationner tout le cortège costumé de la Fête et officier la Cérémonie du couronnement des vigneron.

La foire de la St-Martin et la Fête des Vignerons sont deux types de manifestations qui ont créé l'identité veveysanne et qui, peu à peu, se sont ouvertes à un plus large public, devenant des spectacles visant à conserver un passé fondateur de l'identité.

La fonction utilitaire

Aujourd'hui la place du Marché se présente avant tout comme un lieu de stationnement pour automobiles.

La physionomie ancestrale de la place ne se devine guère plus que les jours de la Foire de la Saint-Martin et lors du passage annuel du cirque Knie. La valeur historique de la place réside dans ses fonctions précitées, dans sa superficie de près de deux hectares et dans le patrimoine la délimitant (Grenette, Poids du foin, café de la Clef, château de l'Aile, salle Del Castillo, théâtre municipal et les quais).

2.4 Historique des projets précédents

Il est à noter que si la place du Marché a toujours suscité beaucoup de discussions au sein du Conseil communal, bien peu de projets furent élaborés pour l'aménager globalement : qu'il s'agisse de son repavage, de la pose de lampadaires ou de son nivellement, la constante semble être la suivante : la place du Marché doit conserver son caractère de place du Marché.

Souvent, l'on a souhaité le rétablissement d'une zone de verdure sur son côté est, au droit de la ruelle des Anciens-Fossés, et une ordonnance des constructions qui la bordent, en bonne partie déjà rompue. La réalisation de diverses fontaines fut aussi une préoccupation ; c'est là un type d'aménagement que les autorités veveysannes ont particulièrement affectionné tout au long du 19^e siècle.

Concours d'architecture de 1990

En janvier 1990, la Municipalité a confié un mandat à cinq bureaux d'architecture et d'urbanisme en vue de réaménager la place du Marché et d'y créer un parking souterrain.

En acceptant le mandat, les bureaux ont admis que les cinq projets devenaient propriété de la Commune de Vevey qui pourrait s'en inspirer, en tout ou partie, lors de l'élaboration définitive du projet d'exécution.

Devaient faire partie intégrante de l'aménagement, les constructions suivantes :

- Un parking enterré d'une capacité de 300 places environ avec possibilité d'extension ;
- Un parking "courte durée" de 200 places en surface ;
- Environ 14 places de stationnement pour cars, en surface ;
- Des extensions à l'usage des cafés et restaurants.

Une fois aménagée, la place du Marché devait pouvoir accueillir la Fête des Vignerons, la Foire de la Saint-Martin, les marchés et le chapiteau du cirque.

En juin 1990, la Municipalité a pris connaissance des projets et décidé de les soumettre à la critique d'un architecte reconnu en la matière, professeur à l'EPFL et à l'Ecole d'architecture universitaire de Genève, M. Jean-Marc Lamunière. Une exposition a été organisée à l'intention du public en octobre 1990.

Au vu des difficultés rencontrées par les exploitants du parking du Panorama, la Municipalité a cependant décidé en 1991 de surseoir à la réalisation du projet.

Abattages des arbres du bas de la place

Dans la perspective de la Fête des vigneronns de 1999, la Municipalité, après avoir pris connaissance du projet d'arènes de MM. Rochaix et Maret, entreprit une étude de restructuration du sud de la place et de remise en état de sa partie nord. Le projet impliquait l'abattage de pratiquement tous les grands arbres du bas de la place. Un mandat fut confié au bureau Paysagegestion SA pour étudier la faisabilité de la proposition de MM. Maret et Rochaix et ses conséquences sur le réaménagement futur.

Le projet présenté fin mai 1996 étant intimement lié à l'édification envisagée des infrastructures, la décision fut prise de soumettre le projet de restructuration de l'arborisation à l'enquête publique simultanément au projet, une modification de l'implantation des arènes restant envisageable.

Dix oppositions, dont 6 identiques, et deux interventions ont été versées au dossier. En novembre 1996, la Municipalité a décidé de lever les oppositions et de délivrer les autorisations de construire, non sans avoir préalablement reçu les opposants. Aucun recours n'a été déposé.

En septembre 1997, suite à une première pétition, un comité "Touchez pas à nos arbres" s'est constitué avec pour objectif de sauver les arbres de la place du Marché et en particulier le peuplier. La Municipalité s'est alors engagée à poursuivre l'étude, laquelle ferait l'objet d'une mise à l'enquête publique complémentaire, s'agissant du réaménagement spécifique du secteur sud.

Le projet fut préalablement soumis à la Commission municipale sur l'aménagement du territoire (CAT) et à la Commission cantonale des espaces publics. Les deux instances se sont déclarées favorables au projet présenté.

Le préavis N° 27/99 de la Municipalité présentait deux variantes de restructuration. La première était caractérisée par la reconstitution du mail historique au sud de la place du Marché, la seconde par une arborisation latérale du sud de la place. La Municipalité accorda sa préférence à cette seconde solution.

Ouragan Lothar

Suite à l'ouragan Lothar du 26 décembre 1999 qui s'est abattu fortement sur la région lémanique, la Municipalité a décidé de surseoir au projet de réaménagement de la place du Marché compte tenu de la nature des dégâts, des interventions, des mesures prises et restant à prendre pour la réparation des dommages subis.

La commission chargée de l'étude du préavis pour le réaménagement de la place du Marché a alors émis le vœu *"que tout nouveau projet pour le réaménagement de la place du Marché la considère globalement dans son rôle pour la ville et qu'il fasse l'objet d'une discussion aussi large et informée que possible"* (rapport N° 27/99 au Conseil communal).

Projet Daniel Willi SA

Dans sa séance du 25 février 2000, la Municipalité a pris connaissance du projet de faisabilité pour la construction d'un parking souterrain à la place du Marché établi, à compte d'auteur, par le bureau Daniel Willi SA. Il était question d'un parking de 389 places en sous-sol et de 65 places en surface. Sur proposition de la Direction de l'urbanisme, de la sécurité et des espaces publics, la Municipalité décida de ramener la capacité du parking à 280 places en sous-sol et 60 places en surface. C'est sur la base de cette décision qu'elle déposa le préavis N° 02/2001 de *"Demande de crédit d'étude pour la réalisation d'un parking souterrain à la place du Marché"*.

Préavis 02/2001 « Demande de crédit d'étude pour la réalisation d'un parking souterrain à la place du Marché »

Dans sa séance du mois de juin 2001, le Conseil communal accorda un crédit de CHF 880'000.- pour financer les études de réalisation d'un parking souterrain à la place du Marché.

Le travail débuta par l'appel d'offres en marchés publics pour le choix d'un ingénieur civil en tant que mandataire principal et coordinateur de toutes les études liées à l'ouvrage. Le mandat fut donné au bureau Alberti ingénieurs SA à Lausanne en décembre 2001.

Lancée en 2002 par le travail de l'ingénieur civil, en tant que mandataire principal, l'étude a rapidement buté sur des questions essentielles, notamment les questions de taille du parking, le nombre de places à maintenir en surface, le partage de l'espace entre piétons et automobiles ou encore le schéma de circulation dans cette partie de Vevey.

Pour répondre à ces interrogations, la Municipalité décida de faire entreprendre une étude de stationnement et d'accessibilité à la place du Marché permettant de définir les conditions de base à l'élaboration du projet. Le but était de mesurer les effets en matière de circulation ainsi que leurs conséquences en termes de protection contre le bruit et de qualité de l'air.

Etude de stationnement et d'accessibilité à la place du Marché (Transitec, sept. 2005)

Les objectifs principaux de cette étude étaient d'analyser la situation en matière de stationnement et de proposer des adaptations en fonction des besoins des différents types d'usagers. En ce qui concerne l'accessibilité à la place du Marché, il s'agissait de définir les principes de fonctionnement du réseau routier et les aménagements nécessaires à son accès.

Cette étude a permis d'établir un nouveau schéma de circulation pour un périmètre d'environ 400 m autour de la place du Marché ; soit la Veveyse à l'ouest, la RC 780 au nord, les rues du Panorama et de l'Hôtel de Ville à l'est et les rives du lac au sud.

Projet d'aménagement de la place par l'architecte Jean-Marc Lamunière

En 2004, compte tenu du nouveau schéma de circulation établi, la Municipalité décida de poursuivre les études d'aménagement de surface sur la base du projet de synthèse des propositions issues du concours d'architecture pour la place du Marché de 1991. Son auteur, M. Jean-Marc Lamunière, fut mandaté pour l'établissement d'un avant-projet. Sa proposition, mettant en évidence son interprétation de la place du Marché en tant que monument urbain et évoquant une "salle de théâtre", a été présentée à la CAT le 1^{er} février 2005, à la sous-commission des espaces publics de l'Etat de Vaud (SCEP) le 10 mars 2005, qui prévisa favorablement à la poursuite des études, et au Conseil communal le 19 mai 2005. Le projet définitif a été remis au mois de mai 2006.

Préavis N° 22/2008 « Demande de crédit pour la réalisation d'un concours de projets pour l'aménagement de la Place du Marché et demande de crédit d'ouvrage pour la construction d'un parking souterrain de 280 places (+ 60 places en surface) à la Place du Marché »

En reconsidérant l'ensemble du travail accompli, la Municipalité a souhaité redimensionner et préciser certains aspects du projet afin d'en présenter le résultat au Conseil communal. La capacité du parking fut alors réduite et le projet de l'architecte Jean-Marc Lamunière abandonné.

Afin d'établir le cahier des charges pour un concours d'architecture, la Municipalité a décidé de mettre en place une consultation habitants/commerçants. Cette consultation a montré clairement que la population préfère une place "à vivre" plutôt qu'une place "à regarder" (cf. annexe 2).

Dans sa séance du 5 avril 2007, la Municipalité a confirmé aux bureaux d'ingénieurs Alberti SA et BG Ingénieurs Conseils SA l'étude d'un parking souterrain de 280 places. Les mandataires ont présenté plusieurs variantes d'implantation (parking en long, en largeur, en position nord, avec rampes superposées, à un niveau, en position sud, etc.). L'intérêt était également de mesurer la pertinence d'une solution à un, deux ou trois niveaux en regard des contraintes telles que l'emprise du chantier, les possibilités d'extension ainsi que le maintien de l'accueil du cirque et des grandes manifestations.

Les variantes à deux niveaux furent retenues car elles représentaient le meilleur compromis entre les surcoûts qu'engendre un ouvrage à trois niveaux (présence de la nappe phréatique) et une emprise de chantier trop grande pour une solution à un niveau.

Après avoir étudié les variantes de modes de financement de la construction du parking souterrain, la Municipalité a porté son choix sur un investissement 100% communal.

Le projet fut abandonné suite au refus par le Conseil communal de la demande de crédit pour la réalisation d'un concours de projets d'aménagement et celle relative au crédit d'ouvrage pour la construction d'un parking souterrain.

2.5 Accessibilité à la place du Marché (cf. annexe 3)

Le 21 novembre 2012, les commerçants du centre historique ont été conviés à une séance d'information. La Municipalité souhaitait mettre en place la nouvelle "boucle de circulation" facilitant l'accès des automobiles à la place du Marché depuis l'est. Cette mesure décharge la place de la Gare du trafic qui tournait au giratoire pour descendre l'avenue Paul-Ceresole et gagner la place du Marché.

Cela a impliqué l'inversion du sens de circulation à la rue du Simplon (est-ouest et non plus ouest-est) et la disparition du second axe de transit de la ville (tronçon de la rue de Lausanne – Ronjat), qui est fermé à la circulation pour être réservé aux bus, aux piétons et aux cyclistes.

A la place de la Gare, le rond-point absorbe le trafic en provenance de la place du Marché, mais n'a plus à gérer les véhicules venant du nord et de l'est en direction de cette dernière (cf. annexe 3).

2.6 Réaménagement léger de la place du Marché et mesures de circulation

Le réaménagement de la place du Marché fait partie des objectifs stratégiques recommandés par le PMU. L'application de la mesure B2-1 (réaménagement léger de la place du Marché) a permis de répondre à un besoin immédiat.

Présenté par l'intermédiaire de la communication au Conseil communal N° C11/2014 "Réaménagement léger de la place du Marché et mesures de circulation" le 15 mai 2014, le projet validé par la Municipalité a permis de compenser la disparition des places de stationnement pour les véhicules de tourisme qui se situaient dans le secteur Louis-Meyer et a induit une modération de la vitesse du trafic automobile.

En complément à la suppression des expressions rappelant une identification routière, le nouveau dessin de la place a requalifié sa partie sud et a donné la possibilité de dégager l'espace devant les bâtiments de Grande-Place 5, de la salle Del Castillo et l'accès à la rue Louis-Meyer.

3 DES ENJEUX EN TERMES D'ESPACE PUBLIC ET DE MOBILITÉ

Le réaménagement de la place du Marché est une mesure infrastructurelle du PMU. Celle-ci contribue à répondre à l'objectif d'un **réaménagement des espaces emblématiques** de la ville afin de valoriser leur fonction d'espace public. La place du Marché en est l'élément majeur.

Mais, en termes de mobilité, le réaménagement de cette place s'insère également dans la stratégie "stationnement du TIM". Une étude générale sur le stationnement, demandée par le Conseil communal, est en cours et sera intégrée dans le futur PDCom.

Il sera inscrit dans le cahier des charges la nécessité de prévoir une réalisation du projet en étapes afin de tenir compte de la stratégie stationnement avec, notamment, l'ouverture de parkings périphériques permettant de compenser les places de stationnement.

Le réaménagement de la place du Marché cristallise donc plusieurs enjeux majeurs qui dépassent le strict périmètre de son espace public :

- Valoriser la place comme support majeur de la vie publique ;
- Révéler le potentiel d'image de marque, de symbole de la ville ;
- Rendre la place à la mobilité douce tout en maintenant une capacité de stationnement pour le centre-ville ;
- Tenir compte de la stratégie stationnement en prévoyant un phasage dans la réduction des places de stationnement en lien avec l'ouverture de nouveaux parkings publics ;
- A terme, l'objectif étant de maintenir 200 places de stationnement sur la Grande Place ;
- Offrir une qualité supérieure d'aménagement de ces espaces publics ;
- Intégrer la place du Marché dans le réseau des espaces publics veveysans, particulièrement dans son accroche avec les quais, les rues piétonnes de la vieille ville et la place de la Gare ;
- Favoriser une meilleure connexion entre la ville et le lac ;
- Favoriser une démarche concertée avec les acteurs-clés et la population.

4 MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ (MEP)

4.1 Choix de la démarche

Afin de garantir une démarche concertée et un résultat de qualité, la Municipalité a fait le choix d'une procédure de MEP de projets avec poursuite de mandat, selon la norme SIA 143. L'objectif est d'obtenir un avant-projet d'espace public pour la place du Marché intégré dans le réseau des espaces publics majeurs de la ville de Vevey.

Cette démarche a été choisie parce qu'elle offre la possibilité d'un dialogue entre les concepteurs professionnels, les autorités de la ville, les services techniques communaux et les habitants et utilisateurs du centre-ville de Vevey.

Ce dialogue tout au long du processus, de l'élaboration du cahier des charges jusqu'aux recommandations aux équipes de concepteurs, permet une co-construction et une appropriation du projet, autour de trois étapes clés :

1. élaboration concertée du cahier des charges des MEP ;
2. critique, réorientation ou validation des projets du rendu intermédiaire ;
3. présentation des résultats finaux de la démarche.

Cette forme flexible et interactive permet de préciser et compléter le cahier des charges en cours de procédure.

L'organisation des MEP avec poursuite de mandat permet en outre d'identifier relativement tôt le bureau mandataire qui sera par la suite chargé de la réalisation. De cette manière, l'avant-projet pourra être affiné en étroite collaboration avec les services techniques communaux et sur la base d'un processus permettant le respect des marchés publics.

4.2 Périmètre

Le périmètre défini pour les MEP comprend au nord le Bois d'amour et la Grenette, au sud les rives du lac, à l'est et à l'ouest les fronts des façades et les amorces des rues alimentant la place du Marché.

4.3 Démarche générale de travail (cf. annexe 4)

Le but de cette démarche est d'élaborer un processus mobilisant l'expertise de bureaux spécialisés dans l'aménagement d'espaces publics tout en offrant la possibilité à la population et aux acteurs concernés de participer activement à la conception du projet (cf. annexe 2).

La démarche de travail se compose de deux phases:

Phase 1 : préparation de la procédure

L'objectif de cette phase est de préparer l'organisation générale de la démarche. Elle permet de construire le calendrier et le cahier des charges, de mettre sur pied la démarche participative et de constituer le collège d'experts.

Il sera évalué l'opportunité d'un nouveau sondage permettant de compléter celui de 2008. (Voir Enquête Place du Marché - les grandes tendances, communication de la Municipalité au Conseil communal, n° 18/2008, en annexe n° 2)

Phase 2 : déroulement des MEP

Il s'agit d'obtenir un avant-projet d'espace public de qualité pour la place du Marché, intégré dans le réseau des espaces publics majeurs de la ville.

4.4 Une démarche participative

Dans un premier temps, quatre tables rondes seraient organisées avec des habitants, des commerçants et des représentants du conseil communal (CAT) en vue de nourrir le cahier des charges. Les tables rondes seraient organisées de la manière suivante : une visite critique de la place, puis un travail thématique par sous-groupe en vue de faire ressortir des pistes à explorer lors des MEP.

Sur la base de ces "pistes", un sondage auprès de la population serait organisé. Celui-ci permettrait de compléter celui de 2008.

Puis, lors d'une information publique, le cahier des charges intégrant le travail des tables rondes serait présenté avec la liste des équipes participantes. Le déroulement de la procédure serait alors également expliqué.

Dans un second temps et en parallèle de la rédaction des recommandations du collège d'experts, une journée de travail réunirait les participants des trois précédentes tables rondes pour élaborer un retour critique sur les propositions des équipes.

Cet avis critique serait communiqué aux équipes participantes, avec les recommandations du collège pour un second tour.

La démarche participative se clôturerait par une information et exposition publiques dans lesquelles seraient présentés le travail des équipes et le projet lauréat.

4.5 Acteurs

Ce processus mobilise plusieurs groupes d'acteurs :

Groupe technique (GT)

Le GT a pour mission de représenter les porteurs de projet pendant les phases de préparation, d'accompagnement et de synthèse de la démarche. Ce groupe est composé de techniciens communaux et représentants intercommunaux.

Groupe décisionnel

L'organisation de la démarche, la rédaction du cahier des charges et le rapport du collège d'experts seront soumis à un groupe décisionnel qui aura pour mission de valider les options prises. Il rassemble les membres de la Municipalité.

Participants aux tables rondes

Les tables rondes mobiliseront des représentants des habitants, des commerçants ainsi que de la CAT constituée de membres du Conseil communal.

Equipes participantes

Il est proposé que six équipes pluridisciplinaires composées d'architectes-paysagistes, d'architectes et d'ingénieurs en génie civil dont l'expertise est reconnue participent au premier degré du MEP, puis deux équipes dont les propositions présentent les potentiels les plus intéressants au deuxième degré. Afin de mettre en avant une qualité et une sensibilité cohérente avec les enjeux paysagers de la place, le pilotage devra être confié à des architectes-paysagistes.

Collège d'experts

Les membres du collège d'experts sont responsables envers le maître de l'ouvrage et les participants d'un déroulement des MEP conforme au règlement SIA 143 et au cahier des charges. Ils accompagnent le déroulement de la procédure avec l'approbation du programme et du règlement, répondent aux questions des participants, jugent les propositions issues des deux phases de travail et approuvent les rapports de la séance de rendu intermédiaire et de rendu final.

Le maître de l'ouvrage peut décider d'adjoindre au collège d'experts la compétence de spécialistes-conseils qui toutefois n'auront pas le droit de vote sur les propositions émises.

Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

En tant que bureau d'AMO, il participe à décharger le maître de l'ouvrage dans une grande partie de ses tâches. Il lui apporte ainsi une aide en laissant à celui-ci l'exercice entier de ses responsabilités. Il doit faciliter ses prises de décisions et non pas s'y substituer. Il rédige en outre les rapports du collège d'experts ainsi que la synthèse des tables rondes.

4.6 Déroulement

Préparation de la procédure de mi-septembre 2016 à début janvier 2017.

Lancement du MEP de début janvier 2017 à juillet 2017.

Les résultats, ainsi que la recommandation du jury interviendront en été 2017.

Enveloppe financière globale du MEP (montants HT de 1 à 9)		
1	Assistance à maîtrise d'ouvrage (selon offre du bureau Urbaplan)	Fr. 124'000. —
2	Rémunération des équipes participantes au MEP	Fr. 176'000. —
3	Collège d'experts	Fr. 32'000. —
4	Expertise estimation du coût de l'ouvrage	Fr. 4'000. —
5	Démarche participative et communication (site internet, sondage éventuel, maquette, exposition, graphiste etc.)	Fr. 50'000. —
7	Logistique	Fr. 5'500. —
8	Étude historique : Fr. 10'000.— dont Fr. 5'000.— pris en charge par le canton (SIPaL MS)	Fr. 5'000. —
9	Divers et imprévus (environ 3%)	Fr. 12'000. —
	Total HT	Fr. 408'500. —
	TOTAL TTC (+TVA 8%)	Fr. 441'000. —

5 CALENDRIER DE REALISATION

- Dépôt du présent préavis au Conseil communal octobre 2016
- Décision du Conseil communal automne 2016
- Lancement du MEP début 2017
- Résultats du MEP été 2017
- Etude du projet définitif été - automne 2017
- Mise à l'enquête publique du projet d'aménagement de la place hiver 2017
- Permis de construire été 2018
- Début du chantier hiver 2019
- Fin des travaux d'aménagement de la place hiver 2020

6 ASPECTS FINANCIERS

6.1 Plan des investissements

Le réaménagement de la place du Marché figure au plan des investissements réactualisé au 15 janvier 2015 sous l'objet n° 3432 pour un montant total de 6 millions de francs.

Considérant la valeur symbolique et emblématique de l'objet, ce montant est actuellement en cours de réévaluation pour être porté à 10 millions de francs, soit 500 francs/m².

En effet, à 6 millions, soit 300 francs/m², l'aménagement serait minimaliste (couche asphaltée noire au sol uniquement).

6.2 Financement

Le financement du crédit de CHF 441'000. — pour l'organisation d'un MEP pour l'aménagement de la place du Marché sera assuré par la trésorerie courante.

6.3 Amortissement

Nous proposons d'amortir le crédit de CHF 441'000. — par un amortissement annuel de CHF 88'200.— pendant cinq ans.

7 CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 33/2016, du 22 septembre 2016 concernant la demande de crédits pour financer l'organisation de mandats d'étude parallèles pour le réaménagement de la place du Marché
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de réaménager l'espace public de la place du marché ;
2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 441'000. — pour la réalisation de mandats d'étude parallèles pour le réaménagement de la place du Marché ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte "Dépenses d'investissements" ;
4. d'amortir le crédit de CHF 441'000. — par un amortissement de CHF 88'200. — pendant cinq ans.
5. de prendre acte que les participations éventuelles de tiers seront portées en diminution du crédit accordé.

Au nom de la Municipalité

la Syndique le Secrétaire

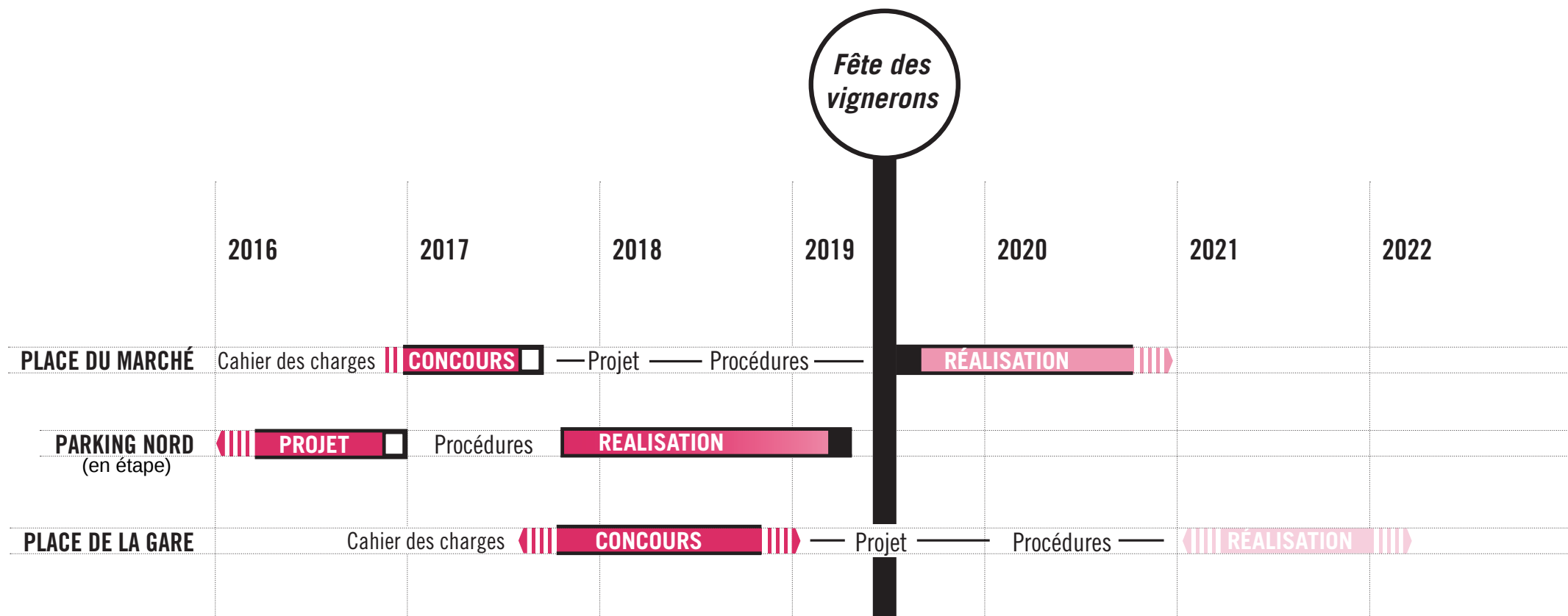


Elina Leimgruber Grégoire Halter

Municipal-délégué : M. Jérôme Christen

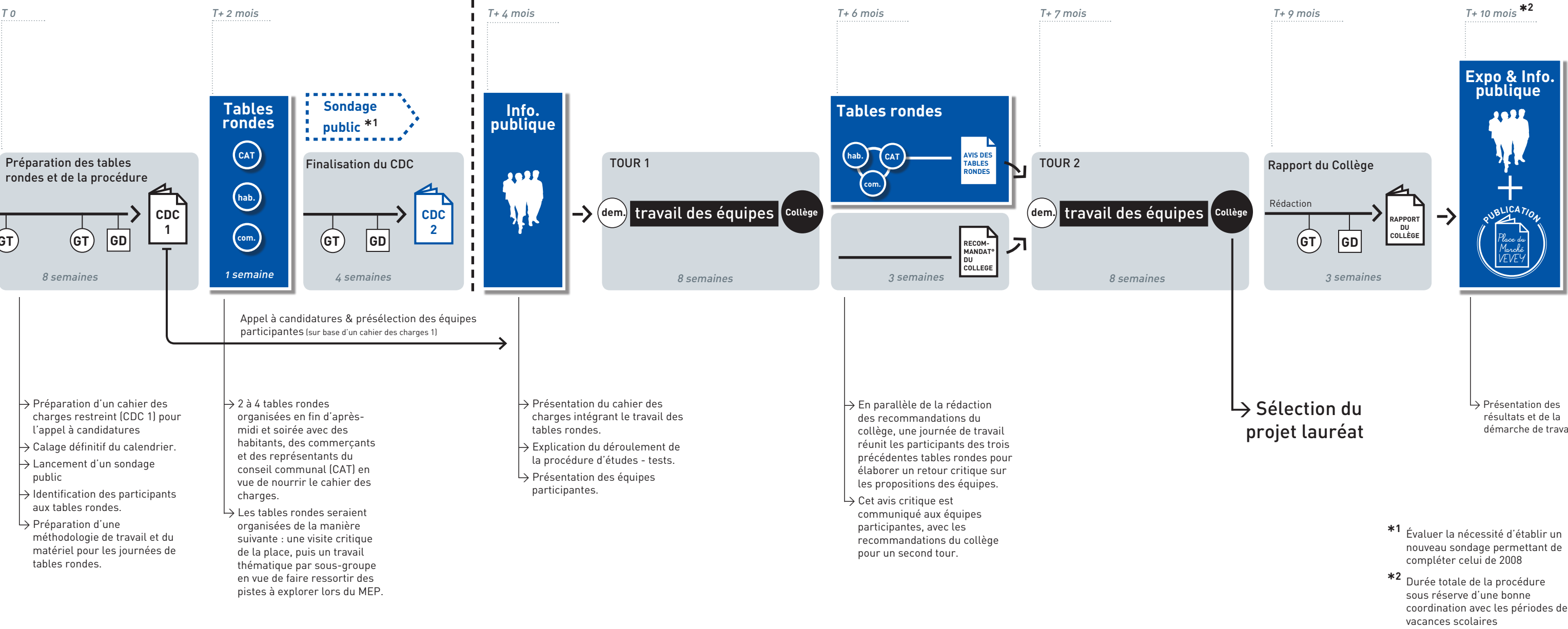
Annexes :

- Annexe 1 : calendrier des projets ;
- Annexe 2 : communication de la Municipalité au Conseil communal n° 18/2008
- Annexe 3 : extrait du rapport PMU : Phasage du plan de circulation – Etape 1
- Annexe 4 : schéma du processus de travail - Urbaplan



I - PRÉPARATION DE LA PROCÉDURE

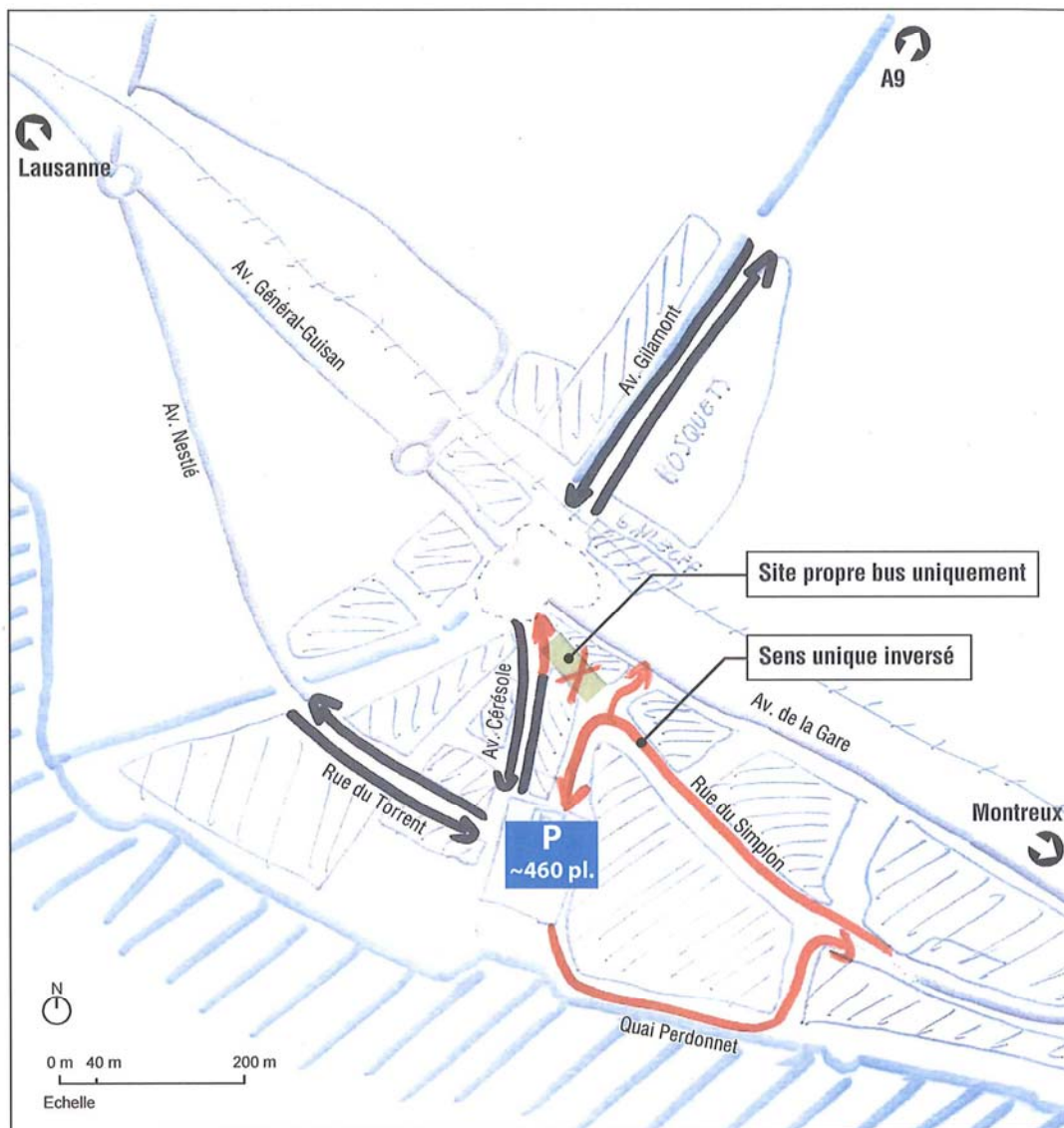
II - MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES



Réaménagement de la place du marché de Vevey
Un processus de travail ouvert et participatif

- Annexe 2 : extrait du rapport PMU : Phasage du plan de circulation – Etape 1

■ Phasage du plan de circulation – Etape 1



Avec l'inversion du sens unique pour les véhicules privés sur la rue du Simplon, le problème du mouvement de tourner-à-gauche sur la place de la gare est corrigé.

Une fermeture au trafic automobile (exceptés bus) est nécessaire sur la rue de Lausanne et permet de réduire le trafic sur la rue du Simplon.

Le nombre d'accès à la place du Marché est conservé.

- Sens de circulation actuel
- Sens de circulation modifié
- Forte requalification possible (sans trafic VP)
- Requalification possible (avec trafic VP)

Ville de Vevey, Office de l'urbanisme
Plan de mobilité et d'urbanisme

mrs
wetering
transitec

Phasage du plan de circulation Etape 1

05.04.2011 / nz
8004_091-f03-mt



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C 18/2008

Vevey, le 15 mai 2008

Enquête Place du Marché - les grandes tendances

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Entre la fin janvier et le 11 février 2008, la Municipalité de Vevey a lancé une enquête sur l'avenir de la Place du Marché. Cette enquête a été élaborée par l'institut Estia sur la base de sa méthode d'aide à la décision nommée Albatros. Les questions ont été définies en collaboration avec un groupe de travail spécialement constitué pour l'occasion et réunissant tous les groupes d'intérêt liés à l'avenir de la Place du Marché. But de cette démarche : recueillir de la part de la population, des commerçants et des visiteurs des informations utiles sur leur perception de l'attractivité et de la vitalité du centre historique, l'usage du centre et en particulier du parking de la Place du Marché ainsi que leurs attentes et craintes à propos des transformations futures (aménagement de la place et modification de l'offre en parking).

Les réponses aux questions vont notamment permettre de donner des lignes directrices et de définir le cahier des charges d'un concours d'architecture pour l'aménagement de la place. Il en sera également tenu compte par la Municipalité lors de la présentation, ces prochaines semaines, du préavis concernant la construction d'un parking souterrain de 280 places sous la Place du Marché. Le présent document vous renseigne donc exclusivement sur les grandes tendances qui ressortent de l'enquête.

Public et échantillonnage de l'enquête

Au total, 18'600 questionnaires ont été distribués aux citoyens veveysans, commerçants, collaborateurs des commerçants et visiteurs. De plus, une enquête a été menée auprès des automobilistes se garant sur la Place du Marché, à différents moments de la journée.

4'351 questionnaires ont été retournés, soit près d'un quart, ce qui est très significatif. Le taux de retour des questionnaires commerçants et collaborateurs est pratiquement similaire à celui de la population. Les thèmes suivants ont été abordés : activités au centre historique, aménagement de la Place du Marché, circulation et parking, développement économique.

Résumé des résultats

Selon les termes du questionnaire, une nette majorité de Veveysans n'est satisfaite, ni de l'image, ni de la convivialité de sa Place du Marché. La moitié des citoyens trouve « dérangeante » ou « insupportable » la présence des voitures dans la situation actuelle. Ces personnes souhaiteraient avoir une place conviviale, accueillante et animée, avec plus de végétation, un meilleur accès au lac, un lieu pour se reposer et contempler le site.

La place sans voiture n'est pas une priorité pour 46% des répondants, contre 45% pour qui cet aspect de l'aménagement est prioritaire. Cette consultation montre clairement que la population préfère une place à vivre plutôt qu'une place à regarder.

Concernant les nuisances, les Veveysans trouvent à 70% que le trafic est une source de nuisance importante en ville de Vevey et se montrent particulièrement gênés par la pollution et le bruit. 75% de la population de Vevey se rend au centre-ville avec un moyen de transport écologique (à pieds, à vélo ou en bus). Concernant les obstacles pour se rendre au centre-ville, le nombre de personnes qui ont cité le manque de confort pour les cyclistes et les piétons est du même ordre que ceux qui ont évoqué les problèmes de stationnement ou les bouchons.

Les réponses des visiteurs diffèrent de celles de la population de Vevey. L'image est quelque peu biaisée parce qu'une grande partie des questionnaires a été distribuée sur le parking même de la Place du Marché, elle est donc plus représentative des personnes qui se sont rendues à Vevey en voiture que par d'autres moyens de locomotion. 74% des visiteurs interrogés ont utilisé leur voiture ou leur moto pour se rendre à Vevey et citent majoritairement le manque de places de stationnement et les bouchons comme obstacle pour se rendre au centre historique.

Avis très partagés sur le nombre de places de stationnement

Concernant le nombre de places de stationnement, la population est divisée en 3 parties : 42% proposent une diminution ou une suppression totale des places de stationnement sur la Place du Marché, 29% sont pour une augmentation du nombre de places et 29% pour le statu quo. Pour les commerçants, les avis sont très différents. 55% souhaiteraient une augmentation du nombre de places et 29% le statu quo. Sur ce point, les visiteurs interrogés ont des avis similaires à ceux des commerçants. 65% des commerçants craignent que la construction d'un parking souterrain ne porte préjudice à leur activité à cause de la diminution du nombre des places de stationnement et 38% à cause de l'augmentation du prix de celles-ci.

L'enquête réalisée sur le parking de la Place du Marché a montré que les usagers du parking sont principalement les visiteurs des communes voisines. Cette enquête a confirmé des études précédentes montrant qu'un bon tiers des places de stationnement sont occupées par des voitures ventouses. Entre 15% et 28% des personnes qui ont acheté un ticket sur la place ont stationné leur voiture pour aller travailler, le plus souvent pour plus d'une demi-journée. Cette tendance a été confirmée aussi par le questionnaire adressé aux commerçants et leurs collaborateurs. 122 des 500 personnes qui ont répondu (24%) utilisent le parking de la Place du Marché pour stationner leur voiture quand ils viennent au travail. Ceci montre qu'une meilleure gestion globale du parage en ville pourrait offrir une compensation à la diminution du nombre de places de stationnement, sans nuire à l'accessibilité des petits commerces.

Quid d'un parking derrière la gare ?

La construction d'un parking derrière la gare est considérée comme une mesure complémentaire au stationnement sur la Place du Marché, soit pour offrir des places de longue durée, soit pour augmenter l'offre. Seuls 37% des habitants et 27% des commerçants considèrent qu'il doit être construit en lieu et place de celui prévu à la Place du Marché.

Afin d'informer celles et ceux qui ont pris le temps de répondre à ce questionnaire et toute personne intéressée à la question de l'avenir de la Place du Marché, la Municipalité souhaite rendre publique l'analyse détaillée des questionnaires. Les documents relatifs à ces résultats

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire adj.

Laurent Ballif C. Pilloud